

LA LAÏCITÉ EST NOTRE BIEN COMMUN, PRÉSERVONS-LA !

Le 9 décembre nous célébrerons la laïcité et ce qu'elle offre comme capacité d'émancipation, d'égalité et de fraternité quels que soient nos choix de conscience.

C'est le jour où en 1905, les députés ont voté la loi de séparation des églises et de l'Etat. La volonté du gouvernement actuel de revenir sur une partie de la loi ne peut qu'inciter à la vigilance les promoteurs de ce bien commun dont nous sommes.

Bien des actions aujourd'hui utilisent le terme de laïcité pour faire passer d'autres idées, aux antipodes de ce principe fondateur. La laïcité n'est ni raciste, ni communautaire, c'est au contraire, une écoute réciproque pour réussir à vivre ensemble.

Un premier malentendu vient du fait que les plus ardents défenseurs de l'éradication des religions ou même encore plus grave parfois, de certaines d'entre elles, se sont emparés de ce terme, créant ainsi une confusion qui fait que beaucoup de croyants rejettent ce mot de laïque.

Or on peut tout à fait être croyant et laïque puisque la laïcité, loin de l'exclusion est tout au contraire, l'outil d'une égalité entre les citoyen.nes, refusant de donner des droits différents selon les croyances des individu.es .

Un deuxième malentendu vient de la pratique de représentants de l'État qui malgré les observations régulières de l'Observatoire de la laïcité, conservent dans le rapport aux religions des relations ambiguës, éloignées de l'esprit de la loi. La responsabilité des élus de la République n'est pas de discourir sur la laïcité, mais bien de s'y conformer et d'en donner l'exemple. Ce n'est toujours pas le cas comme aujourd'hui en Loire Atlantique et la Ligue de l'enseignement FAL 44 ne peut que le regretter. Lorsque l'Etat et la ville de Nantes invitent très officiellement les Anciens Combattants à les rejoindre pour la cérémonie républicaine du souvenir du 11 novembre qui a lieu à la cathédrale de Nantes lors d'une messe, c'est le socle même de notre bien commun qui tremble. Faut-il rappeler qu'il n'y a plus de religion d'Etat en France depuis la Révolution Française, autre que celle du respect des engagements républicains « liberté, égalité, fraternité » ? Il est temps qu'en Loire Atlantique comme ailleurs la séparation soit effective et que ces cérémonies religieuses légitimes pour les croyant.es, que ce soit dans une église, une mosquée ou un temple soient clairement séparées des cérémonies qui s'adressent, elles, à l'ensemble du peuple de la République.

RETROUVEZ

- L'enquête du CNAL sur laïcité et école <https://laligue.org/la-laicite-et-lecole-retour-les-travaux-du-cnal/>
- Toutes les actualités du mouvement en lien avec la campagne seront mises en ligne dans les rubriques **Actualités** et **Actualités des associations**.

Contacts :

Florence Lacaze

Sécrétaire Générale adjointe

Ligue de l'Enseignement – FAL 44
flacaze[arobase]laligue44[point]org
06 47 97 97 03

Maurice Berthiau

Vice-président

Ligue de l'enseignement - FAL 44
mberthiau[arobase]laligue44[point]org

Ligue de l'enseignement - FAL 44

9, rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1

Tél : 02.51.86.33.33 - Fax : 02.51.86.33.29

E-mail : communication@fal44.org - site internet : www.fal44.org

Association reconnue d'utilité publique par le décret n° 2822 du 18 mars 1953